



Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025, à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. **Présence et quorum**
  2. **Ouverture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Procès-verbal**
    - 3.1. Acceptation des procès-verbaux de la séance régulière du 8 septembre 2025 et de la séance ajournée du 22 septembre 2025
  4. **Trésorerie**
    - 4.1. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires – Débours
    - 4.2. Dépôt des états financiers comparatifs de la Ville de Saint-Basile au 31 août 2025
    - 4.3. Approbation budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP)
    - 4.4. Approbation du règlement d'emprunt no 47-2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592.88 \$ pour une période de 10 ans
  5. **Période de questions •**
  6. **Correspondance**
  7. **Loisirs**
    - 7.1. Autorisation de déposer au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour l'agrandissement du Centre Communautaire J.-Ernest Papillon
    - 7.2. Autorisation de déposer au Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière de sport, de loisir actif, d'activité physique et de plein air (PAFILR) pour le lignage de la surface multisport sous le préau
    - 7.3. Réévaluation et embauche - Poste de préposé à l'entretien des bâtiments et infrastructures de loisirs
  8. **Urbanisme**
  9. **Projets**
    - 9.1. Autorisation de paiement- Surveillance de chantier - Mise aux normes Aqueduc Sainte-Anne
    - 9.2. Décompte numéro 1 – Construction d'un préau
    - 9.3. Décompte numéro 1 – Construction d'un terrain de balle
    - 9.4. Vente des terrains phase 3 - Modification de la clause spéciale lot 6 518 697
  10. **Service incendie**
    - 10.1. Embauche au service de sécurité incendie
    - 10.2. Résiliation de l'entente entraide mutuelle pour la protection incendie
  11. **Hygiène du milieu**
  12. **Travaux publics**
    - 12.1. Adoption du règlement no 07-2025 modifiant le règlement no 04-2024 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Basile
  13. **Direction générale**
  14. **Varia**
    - 14.1. Rapport de comités
  15. **Levée de la séance**
- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
  - Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
  - À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.